

COMMUNIQUE DE PRESSE

MaPrimeRénov' : une simplification confirmée, des délais à retravailler

Les textes requis pour la simplification annoncée de MaPrimeRénov' ont été publiés le 21 mars dernier. Ils s'avèrent pour une très large part conformes aux demandes de la FFB, ce qui constitue une première victoire.

Ainsi, jusqu'au 31 décembre 2024, ces textes réintègrent l'éligibilité du geste « isolation » sans obligation de remplacement du système de chauffage ou d'eau chaude sanitaire, ils prolongent l'accès au parcours par geste pour les maisons individuelles classés « F » et « G » par le DPE et ils reportent l'obligation de fournir un DPE pour les demandes de prime par geste.

Par ailleurs, afin d'accélérer la montée en puissance de Mon Accompagnateur Rénov, ces textes simplifient le parcours de validation associé.

En revanche, l'entrée en vigueur effective de ces mesures est programmée au 15 mai, pour des raisons techniques liées au traitement des dossiers. La FFB demande d'aller plus vite.

De même, il ne serait pas concevable que l'oxygène que ces mesures apportent à la rénovation par geste soit coupé au 31 décembre 2024.

Olivier SALLERON, président de la FFB « *salue cette première victoire très attendue. Mais il faut accélérer leur entrée en vigueur car le marché s'est effondré. De même, si on ne veut pas se retrouver dans la même situation dans un an, ces simplifications doivent être pérennisées aussi longtemps que les marchés de la rénovation globale n'auront pas décollé.* »